

Bruxelles, 13 Janvier 2009 - Gaza : Avocats Sans Frontières (ASF) appelle au respect inconditionnel et sans délai du droit international et appelle la Communauté Internationale à tout mettre en œuvre pour lutter contre l'impunité des crimes de guerre

Malgré la résolution du Conseil de sécurité du 8 janvier 2009 S/RES/1860 appelant au cessez-le-feu immédiat, les combats s'intensifient, le plus souvent au mépris du droit des populations civiles à la vie et à la protection humanitaire.

Le nombre de morts et de blessés croît de manière exponentielle tandis que de nombreux témoignages, rapports et analyses font état d'une situation de grave crise humanitaire.

ASF tient à exprimer sa plus vive préoccupation par rapport à cette situation et appelle au respect inconditionnel et sans délai du droit international, en particulier du droit international humanitaire. ASF attire l'attention sur le fait que le non-respect de ces règles peut être constitutif de crimes de guerre.

Les informations dont nous disposons à l'heure actuelle démontrent clairement qu'un certain nombre de règles minimales établies pour la protection des personnes ne sont pas respectées. L'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees) et le CICR (Comité International de la Croix-Rouge), qui témoignent depuis le terrain, font notamment état d'attaques indiscriminées, d'attaques directes contre des installations et des biens civils dont l'avantage militaire concret et direct reste à prouver et de restrictions à l'accès aux ambulances et au personnel médical.

ASF demande que soient respectés les instruments internationaux qui régissent les conflits armés, à savoir les Conventions de Genève et les normes de droit international humanitaire coutumier relatives à la **protection** des personnes civiles et des non combattants, qui comprend **toutes les personnes qui, lors d'un conflit, ne prennent pas une part active aux hostilités.**

ASF appelle la Communauté Internationale à déployer tous les moyens, y compris des sanctions si nécessaire, pour faire respecter la Résolution du Conseil de sécurité et exiger la stricte application du droit international humanitaire par toutes les parties.

ASF salue la décision du Conseil des Nations Unies aux Droits de l'Homme **de mandater une enquête internationale indépendante** qui pourra établir si des violations du droit international ont été commises et **mettre en évidence les responsabilités**, y compris la responsabilité pénale individuelle des combattants, des commandants, des autorités militaires et politiques.

ASF appelle les parties à collaborer pleinement et de bonne foi au travail de la commission et à s'interdire tout acte susceptible d'y porter entrave, et notamment en garantissant un accès aux lieux d'enquête et un accès aux informations.

ASF appelle la Communauté Internationale dans son ensemble à soutenir cette enquête et à tout mettre en œuvre pour permettre son plein aboutissement, en ce compris l'examen des faits par des juges indépendants et impartiaux.

Pour plus d'informations contactez:

Lara Deramaix, Desk Officer, au +32(0)2.223.36.54 ou par email lderamaix@asf.be